

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Le Conseil Communautaire, convoqué le 22 juin 2023, s'est réuni à la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac le **29 juin 2023** à 20h30 sous la présidence de Monsieur Pierre MATHONIER.

Nombre de conseillers : 68

Nombre de conseillers présents à la séance : 49

Nombre de conseillers absents à la séance : 4

Nombre de conseillers en exercice : 68

Nombre de conseillers représentés : 15

Nombre de conseillers suppléés : /

ETAIENT PRÉSENTS :

Pierre MATHONIER, Christian POULHES, Magali MAUREL, Stéphane FRECHOU, Bernadette GINEZ, Isabelle LANTUEJOUL, Gérard PRADAL, Angélique MARTINS, Sébastien PRAT, Nathalie GARDES, Alain COUDON, Maryline MONTEILLET, Ginette APCHIN, Michel BAISSAC, Jean-François BARRIER, Yvette BASTID, Jamal BELAIDI, Patricia BENITO, Bernard BERTHELIER, Hubert BONHOMMET, Nadine BRUEL, Elise BRUGIERE, Michel COSNIER, Philippe COUDERC, Géraud DELPUECH, Jean-Luc DONEYS, Louis ESTEVES, Dominique FABREGUES, Jean-Michel FAUBLADIER, Daniel FLORY, Christian FRICOT, Mireille LABORIE, Sylvie LACHAIZE, Dominique LAVIGNE, David LOPEZ, Philippe MARIOU, Philippe MAURS, Jean-Paul NICOLAS, Christophe PESTRINAUX, Jean-Pierre PICARD, Jean-Louis PRAX, Jean-François RODIER, Valérie RUEDA, Guy SENAUD, Frédéric SERAGER, Nicole SOULENQ-COUSSAIN, Jean-Luc TOURLAN, Jean-Louis VIDAL, Julien VIDALINC

ETAIENT REPRESENTE(E)S :

Jean-Luc LENTIER (représenté par Gérard PRADAL), Charly DELAMAIDE (représenté par Pierre MATHONIER), Catherine AMALRIC (représentée par Géraud DELPUECH), Elisa BASTIDE (représentée par Julien VIDALINC), Vanessa BONNEFOY (représentée par Christophe PESTRINAUX), Thierry CRUEGHE (représenté par Jean-Louis VIDAL), Aurélie DEMOULIN (représentée par Sébastien PRAT), Philippe FABRE (représenté par Philippe MAURS), Claudine FLEY (représentée par Philippe COUDERC), Cécile GANE (représentée par Jean-François RODIER), Evelyne LADRAS (représentée par Christian POULHES), Jacqueline MARTINEZ-SEVERAC (représentée par Alain COUDON), Chloé MOLES (représentée par Isabelle LANTUEJOUL), Maxime MURATET (représenté par Bernard BERTHELIER), Véronique VISY (représentée par Valérie RUEDA)

ETAIENT ABSENT(E)S :

Yves ALEXANDRE, Stéphanie DELORME, Frédéric GODBARGE, Philippe SENAUD

Monsieur Sébastien PRAT a été élu secrétaire de séance.

N° DEL_2023_104 : ADMINISTRATION GENERALE / CHARGÉ(E) DE MISSION "AGENT(E) MAINTENANCE ET GESTION PARC DU SI" - CRÉATION DE POSTE

Rapporteur : Madame Bernadette GINEZ

La Direction des Systèmes d'Information exerce de nombreuses missions indispensables au bon fonctionnement des services de la CABA, de ses satellites voire des communes membres qui recourent de manière de plus en plus généralisée aux outils numériques.

Afin d'assurer le déploiement et le maintien des outils utiles au bon fonctionnement de la Collectivité dans tous ses domaines de compétence, il est indispensable de disposer d'un personnel possédant des connaissances techniques spécialisées en ce domaine. C'est pourquoi il est proposé au Conseil Communautaire de créer un emploi de chargé de mission « Agent(e) de maintenance et gestion parc du SI », sous le statut d'agent contractuel, pour une durée de 3 ans et ceci conformément au Code Général de la Fonction Publique et notamment son article L.332-8 disposition 2.

Les missions et les conditions de rémunération de ce poste sont définies dans le dispositif ci-après.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité :

- de créer un emploi de chargé de mission « Agent(e) de maintenance et gestion parc du SI », sous le statut d'agent contractuel, pour une durée de 3 ans en application du Code Général de la Fonction Publique et notamment son article L.332-8 disposition 2, et conformément aux missions et caractéristiques de cet emploi, telles que définies ci-après :

Missions :

- maintenir en conditions opérationnelles les applications métier du système d'information ;
- concourir à la maintenance ainsi qu'à l'évolution et à la mise en œuvre des systèmes de sécurité des bâtiments ;
- assurer la maintenance ainsi que la gestion du parc informatique ;
- participer à l'aide aux utilisateurs.

Caractéristiques :

- Statut : agent non titulaire
- Niveau de rémunération : IB 397 IM 361
- Régime indemnitaire : RIFSEEP attaché au groupe de fonction B3 institué par délibération n° DEL 2023_017 du 9 février 2023
- Régime de travail : temps complet
- Durée : 3 ans

- de dire que les modifications de la valeur du point d'indice de la Fonction Publique et la revalorisation des échelles indiciaires de la catégorie B seront automatiquement transposables par voie d'avenant au contrat ;

- d'autoriser Monsieur le Président à signer tout acte se rapportant à ce recrutement, les crédits nécessaires étant prévus au Budget Principal.

Au registre sont les signatures,
Pour extrait certifié conforme,

Le Président,

Pierre MATHONIER.